

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
Département politique d'emploi, de rémunération,
développement des compétences Egalité professionnelle
Service des concours, des examens professionnels
et des projets spécifiques – DHE222



Examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de CLASSE SUPERIEURE organisé au titre de 2025

(Examen réservé aux agents de la CDC)

# DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

A fournir par les candidats au plus tard le jeudi 17 octobre 2024 - 12H00

#### IDENTIFICATION DE LA CANDIDATE OU DU CANDIDAT

La candidate ou le candidat complétera chacune des rubriques ci-dessous et cochera les cases correspondant à sa situation

□ M. □ Mme
Nom patronymique :
Prénom :
Nom marital :
Date de naissance :
Matricule:
Date d'entrée dans la fonction publique :
Affectation actuelle
Direction:
Service :
Lieu:
Intitulé du noste occupé :

## **EXPERIENCE PROFESSIONNELLE: VOS ACTIVITES**

La candidate ou le candidat précisera ses activités actuelles et antérieures par ordre chronologique inversé en tant que fonctionnaire (ou assimilé), salarié, non salarié, bénévole.

> Utilisez ce schéma de présentation pour chacune de vos expériences professionnelles Vous pouvez utiliser autant de lignes que nécessaire

PERIODE	ACTIVITE (EMPLOI / FONCTION) 1
Du	
Au	
STATUT	
(©)	
(0)	
	NOM, LOCALISATION ET ACTIVITE PRINCIPALE DE L'ORGANISME D'EMPLOI
	PRINCIPALES ACTIVITES ET/OU TRAVAUX REALISES 1
Res	SOURCES LES PLUS UTILISEES : PRODUITS, OUTILS, SYSTEME D'INFORMATION, SUPPORTS
	PRINCIPALES COMPETENCES MISES EN ŒUVRE SUR LE POSTE 1
(A) Ctatut Man	ci d'inscrire dans cette colonne S nour Salarié B nour Bénévole. Logur indépendant. E nour fonctionnaire ou assimilé

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le « référentiel des emplois et des compétences » Caisse des dépôts et consignations **CBSUP 2025** 

## PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

La candidate ou le candidat mentionnera, **par ordre chronologique inversé**, les actions de formation professionnelle et continue qu'il juge importantes pour sa compétence professionnelle

#### Utilisez ce schéma de présentation, vous pouvez utiliser autant de lignes que nécessaire

Année(s),	Durée	Domaine Spécialité	Titre(s) / Diplôme(s) obtenu(s)	Etablissement
Année(s),	Durée	Domaine Spécialité	Titre(s) / Diplôme(s) obtenu(s)	Etablissement
Année(s),	Durée	Domaine Spécialité	Titre(s) / Diplôme(s) obtenu(s)	Etablissement

# ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET/OU ÉTUDES TECHNOLOGIQUES ET/OU UNIVERSITAIRES

La candidate ou le candidat mentionnera, par ordre chronologique inversé, ses études.

#### Utilisez ce schéma de présentation, vous pouvez utiliser autant de lignes que nécessaire

Année(s),	Durée	Domaine Spécialité	Titre(s) / Diplôme(s) obtenu(s)	Etablissement

Année(s),	Durée	Domaine Spécialité	Titre(s) / Diplôme(s) obtenu(s)	Etablissement

# EXPOSE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

La candidate ou le candiat précisera les <u>acquis</u> de son expérience professionnelle au regard des compétences et aptitudes recherchées. Il mettra en avant ses <u>atouts</u>. Il présentera sa <u>motivation</u> à exercer les missions de secrétaire d'administration de <u>classe supérieure</u> et ses <u>aspirations professionnelles</u>. (Voir le guide d'aide à la constitution du dossier RAEP)

Rédaction dactylographiée de l'ordre d'une page.			

# **DÉCLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e),			•••••		
certifie sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier 2					
	Fait à	Le	1	1	
	Signature de la candidate ou du candidat			andidat	
Le dossier RAEP contient	pages				

 $<sup>^{2}</sup>$  La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

<sup>«</sup> Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende». (Code pénal art. 441-6)

<sup>«</sup> Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ». (Code pénal art. 441-6)